



LE réseau national de la musique et des arts vivants

La CMF représente le plus grand réseau de sociétés de pratique musicale collective en France. Agréée par le Ministère de la Culture et de la Communication et le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, son rôle est de favoriser le développement et le rayonnement de la culture musicale, théâtrale et de la danse, par l'enseignement, la formation, la pratique, la création et la diffusion.

Fort d'une organisation basée sur l'expérience et le savoir-faire, membres du bureau, administrateurs, équipe permanente et commissions techniques travaillent ensemble dans le but de conduire et de proposer des programmes culturels et artistiques de qualité.

Afin de faire entendre la voix des associations musicales auprès des plus hautes instances, la CMF est également représentée et soutenue par de nombreuses institutions, aussi bien en France qu'à l'étranger.

112 FÉDÉRATIONS
23 régionales
89 départementales

Plus
de **4.500**
STRUCTURES
ADHÉRENTES

Plus
de **300.000**
membres

Une association reconnue d'utilité publique, forte de 150 ans d'existence

- 1855** • Naissance de la fédération
- 1905** • Création de la Fédération musicale de France
- 1906** • La fédération se renomme la Confédération musicale de France (CMF)
- 1957** • Association reconnue d'utilité publique
- 1991** • La CMF harmonise son enseignement avec celui agréé par l'Etat et développe son réseau
- 2015** • La CMF élargit son champ d'action aux arts vivants et encourage le renouveau

Une équipe dédiée à la valorisation de la musique et des arts vivants

La CMF joue un rôle majeur dans la pratique et la formation de la musique puisqu'elle organise tout au long de l'année des manifestations culturelles et pédagogiques telles que le Championnat National de Brass Band, des stages nationaux de haut niveau, des concours, etc. Elle met également à disposition de ses adhérents des programmes de formation et de concours, des guides pédagogiques d'instruments, des annales d'épreuves, etc.

Mais par dessus tout, la CMF soutient au quotidien son réseau d'adhérents en offrant des conseils pour présenter des demandes de subventions ou pour régler des problèmes institutionnels, une reconnaissance nationale et internationale, une représentation dans les institutions nationales, des protocoles d'accords et des tarifs préférentiels auprès de la SACEM, de la SEAM, etc., des produits d'assurances, un outil de gestion pour créer son site internet, communiquer et gérer les membres de son association, et bien plus encore.

32 administrateurs
PASSIONNÉS
et 32 suppléants

11 membres
de bureau
ENGAGÉS

9 permanents
INVESTIS

Plus
de **20** commissions
techniques
EXPERIMENTÉES

Plus d'information sur

- L'histoire de la CMF : www.cmf-musique.org/la-confederation/son-histoire
- Ses équipes : www.cmf-musique.org/la-confederation/ses-equipes
- Ses actions : www.cmf-musique.org
- Pourquoi et comment adhérer : www.cmf-musique.org